

Claude Vermorel
Le 5 septembre 2026.

Chronique n°65.
Lien internet <http://www.vermorelavocat.fr/>

**« MALHEUR AUX PAUVRES »
EN ECHO A MA CHRONIQUE N°57 : JUSTICE DE CLASSE OU JUSTICE
REPUBLICAINE ?**

Pour faire écho à ma chronique n°57, intitulée « *Justice de classe ou justice républicaine ?* », et pour prolonger la réflexion, je vous invite à lire l'ouvrage de Jacques VERGES, *Malheur aux pauvres*.

Jacques VERGES est un personnage sulfureux, il se qualifiait lui-même dans le titre d'un de ses ouvrages de « *salaud lumineux* ».

Brillant avocat, provocateur et profondément controversé, parfois admiré, parfois détesté, il n'a jamais laissé indifférent.

Il n'en demeure pas moins que sa plume, au vitriol, nous assène quelques vérités que nous ne voulons pas toujours entendre... sauf, peut-être, lorsqu'elles servent nos propres convictions.

Dans ma chronique n°57, je convoquais l'idée que la justice républicaine doit s'efforcer de corriger, autant que possible, le risque d'une « justice de classe », dénoncée bien avant nous, notamment par LA FONTAINE.

Le livre de VERGES vient, à sa manière, prolonger cette interrogation.

L'auteur oppose deux catégories : les pauvres et les faibles, d'un côté, les riches et les puissants, de l'autre.

Cette opposition est volontairement forte.

Elle peut même paraître caricaturale.

Mais elle permet de se poser une question essentielle : la justice est-elle réellement la même pour tous, indépendamment de notre naissance, de nos ressources, de nos relations ou de notre position sociale ?

Car proclamer que la loi est la même pour tous ne suffit pas nécessairement à garantir que chacun dispose des mêmes moyens pour se défendre face à elle.

Un justiciable qui dispose de ressources importantes peut s'entourer des meilleurs conseils, multiplier les recours, prendre le temps nécessaire à sa défense et supporter les conséquences financières d'une procédure longue.

À l'inverse, celui qui ne possède rien, ou presque, peut se retrouver confronté à la justice avec des moyens infiniment plus limités.

L'égalité devant la loi n'est donc pas toujours synonyme d'égalité face à la justice.

C'est précisément là que se situe, me semble-t-il, le cœur du débat.

Il ne s'agit évidemment pas d'affirmer que les riches seraient systématiquement coupables et les pauvres systématiquement innocents.

Une telle vision manichéenne serait aussi injuste que simpliste.

Il s'agit plutôt de s'interroger sur les inégalités de fait qui peuvent se glisser dans une institution qui se veut, en droit, parfaitement égalitaire.

La justice républicaine a précisément pour mission de ne pas laisser ces inégalités déterminer l'issue d'un procès.

Elle doit être aveugle aux fortunes, aux réseaux, aux titres et aux puissances.

Mais être aveugle ne signifie pas être indifférent aux situations de vulnérabilité.

C'est là toute la difficulté, comment en effet garantir une justice identique dans ses principes tout en tenant compte des inégalités réelles entre ceux qui comparaissent devant elle ?

C'est cette tension entre égalité proclamée et égalité réelle qui mérite d'être interrogée.

VERGES pousse le trait, provoque et dérange la bien-pensance.

On peut, certes, contester certaines de ses analyses, ses méthodes ou ses prises de position.

Mais faut-il pour autant écarter les questions qu'il soulève ?

Une société démocratique ne devrait-elle pas, au contraire, accepter de regarder en face ce qui dérange ?

Après tout, une justice véritablement républicaine ne devrait pas avoir pour fonction de conforter les puissants ni de condamner les faibles.

VERGES évoque des personnes condamnées rapidement pour des vols de faible importance, comme des vols de nourriture ou de petits objets.

Il compare cette sévérité à la manière dont certaines affaires impliquant des personnes puissantes ont été examinées.

Pourquoi la justice peut-elle être extrêmement sévère pour un petit délinquant tout en semblant beaucoup plus prudente lorsqu'une affaire implique des intérêts puissants ?

C'est cette contradiction que VERGES cherche, non sans pertinence, à mettre en évidence.

VERGES évoque également, et cela me semble être le cœur de son ouvrage, les erreurs judiciaires dans lesquelles la justice peut se tromper.

Nous le savions tous, avocats notamment, qu'une décision judiciaire ne signifie pas nécessairement que la vérité ait été découverte.

Le contraire se saurait... !

Ce qui est notable, c'est que VERGES critique particulièrement une institution qui pourrait avoir tendance à considérer ses propres décisions comme définitives et incontestables.

Cela pose la question critique de l'absence de la reconnaissance de l'« erreur » dans certains discours institutionnels et de la difficulté de remettre en cause des jugements qui se sont avérés mâtinés d'une erreur flagrante après manifestation tardive de la vérité (Exemple affaire Patrick DILS).

Un jugement rendu par un tribunal est-il forcément synonyme de vérité ?

Pour VERGES, la réponse est évidemment non.

Un juge est un être humain.

Il peut donc mal interpréter une preuve, se tromper de suspect, négliger certains éléments, être influencé par le contexte ou accorder trop d'importance à certains indices.

Dans sa démonstration VERGES évoque plusieurs affaires significatives.

Comme :

L'affaire Christian RANUCCI

RANUCCI est présenté par VERGES comme l'un des exemples emblématiques d'une justice qui aurait été particulièrement rapide et sévère.

Rappelons que Christian RANUCCI, dans l'affaire du pull-over rouge, était âgé de 22 ans au moment de son exécution, condamné sans preuves tangibles et sur la seule intime conviction des jurés.

VERGES oppose cette affaire à d'autres dossiers dans lesquels la justice aurait, selon lui, fait montre de beaucoup plus de prudence lorsqu'elle était confrontée à des personnes socialement privilégiées.

Cela permet à VERGES de poser une question essentielle : La justice est-elle réellement la même pour tout le monde ?

Il semblerait que pour VERGES l'intérêt de cet exemple est donc moins de raconter simplement l'affaire RANUCCI que de l'utiliser comme argument dans une réflexion plus générale sur le fonctionnement de la justice.

L'affaire des disparues de l'Yonne

Vergès s'intéresse également à l'affaire des disparues de l'Yonne.

Les victimes étaient notamment de jeunes femmes vulnérables, dont certaines étaient handicapées et placées sous la responsabilité de structures d'assistance.

VERGES reproche au système judiciaire d'avoir été extrêmement lent à réagir face aux disparitions successives.

Pour lui, le statut social des victimes joue un rôle essentiel et toutes les victimes n'auraient pas bénéficié de la même attention de la part de la société et des institutions.

Il postule qu'une personne appartenant à une famille riche et influente peut disposer de moyens importants pour faire rechercher la vérité.

À l'inverse, une personne pauvre, isolée ou marginalisée peut être beaucoup moins entendue.

Le cas Omar RADDAD et l'ADN

L'affaire Omar RADDAD chère à Vergès, dont il fut l'avocat, permet selon lui de réfléchir au rôle des preuves scientifiques.

Pour ce faire, il compare notamment l'utilisation de l'ADN dans différentes affaires.

Il note que dans l'affaire Caroline DICKINSON, des milliers de comparaisons génétiques ont été réalisées, alors que, dans l'affaire Omar RADDAD, l'exploitation de certaines possibilités liées à l'ADN a été contestée ou limitée

VERGES y voit une différence de traitement.

Son raisonnement est volontiers provocateur.

Selon ce qu'il nous expose, une technique scientifique est suffisamment fiable pour être utilisée massivement dans une affaire, pourquoi devient-elle soudainement insuffisante dans une autre ?

Il cherche ainsi à montrer que la manière dont une preuve est utilisée peut dépendre du contexte judiciaire.

Le rapport entre argent et justice

Un autre facteur important est à l'évidence l'argent.

Pour VERGES, les inégalités économiques peuvent produire des inégalités judiciaires.

Il rappelle à juste titre d'ailleurs qu'une personne riche peut généralement disposer de davantage de ressources pour se défendre.

Elle peut notamment avoir accès à des avocats réputés, des experts, des enquêteurs, des spécialistes scientifiques, davantage de temps pour préparer sa défense.

À l'inverse, une personne pauvre peut être beaucoup plus dépendante des moyens que l'institution judiciaire met à sa disposition.

VERGES élargit donc la question : l'égalité devant la loi suffit-elle si les individus ne disposent pas des mêmes moyens pour se défendre ?

Le rôle de Jacques VERGES en tant qu'avocat

Jacques VERGES n'est pas un observateur complètement extérieur, c'est un avocat.

Il connaît donc directement le fonctionnement des tribunaux et de la défense pénale.

Cela donne à son livre une certaine force, et ce qui renforce sa crédibilité c'est qu'il écrit à partir de son expérience professionnelle.

Et quelle expérience !

Celle d'un avocat habitué à défendre des personnes parfois très controversées.

Son credo habituel et constant c'est de chercher clairement à mettre la justice en accusation.

Pour cet iconoclaste son argumentation est volontairement provocatrice

Le style de VERGES est très conforme au personnage qu'il cultive, il ne cherche pas à être neutre ou froid, il utilise des formules fortes, provocatrices et accusatrices.

Ses intitulés sont eux-mêmes très révélateurs : « *La justice est aveugle et sourde... aux malheurs des pauvres* », « *Impunité pour les riches* », « *L'ADN des riches et l'ADN des pauvres* », « *Deux poids, deux mesures* ».

Il n'est pas dans la nuance, parce qu'il veut provoquer une réaction.

Il ne veut pas simplement que le lecteur connaisse des affaires judiciaires.

Il veut qu'il se demande : « *Et si notre justice n'était pas réellement égalitaire ?* »

Ce que VERGES cherche finalement à dénoncer

Au fond, le livre ne parle pas uniquement de tribunaux.

Il parle de la société dans son ensemble.

VERGES remet en question une société dans laquelle argent, relations, pouvoir, peuvent donner plus de protection alors que pauvreté, isolement, faiblesse sociale peuvent rendre davantage vulnérable.

La justice devient alors le miroir des inégalités sociales.

A méditer en ces temps obscurs...